

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

AVANT L'EXAMEN

- Lisez toutes les informations sur l'examen disponibles sur ce site web.
- Familiarisez-vous avec le format du test et assurez-vous que vous savez où inscrire les réponses. Pour chaque question, lisez attentivement les instructions et le modèle de réponse. Il est essentiel de comprendre ce qu'on vous demandera de faire pendant l'examen,
- Passez ensuite un Test blanc.
- En fonction de votre résultat, choisissez si vous souhaitez vous inscrire à l'examen ou vous y préparer d'abord.
- Pour vous préparer à l'examen, vous pouvez, entre autres, suivre des cours de tchèque dans des centres d'intégration ou consulter les ressources pédagogiques sur le présent site web ou sur le site Facebook Zkouška z češtiny pro trvalý pobyt (Examen de tchèque pour l'obtention du permis de séjour permanent).
- Vous pouvez vous inscrire en ligne ou en personne, dans l'école de votre choix. Dès qu'une place devient disponible dans l'institution (école) concernée, votre inscription est automatiquement effectuée et vous recevez une confirmation. L'inscription en ligne est créée en respectant l'ordre d'enregistrement des candidats.
- Vous devez vous inscrire au plus tard 14 jours avant la date de l'examen, en fournissant les données personnelles suivantes : prénom, nom, date de naissance, nationalité, No de passeport, adresse postale en République tchèque (pour l'envoi du certificat), No de téléphone, adresse e-mail. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées !
- Vous pouvez vous désister au plus tard 8 jours avant la date de l'examen, soit en personne, soit par écrit. Vous ne pouvez pas vous désister moins de 8 jours avant l'examen, sauf pour des motifs de santé ou des motifs personnels graves.
- Au plus tard 8 jours avant la date de l'examen, vous devez vous rendre à l'école choisie pour présenter votre passeport en cours de validité et soit remettre le Bon d'inscription (si vous en avez un), soit régler le prix de l'examen.
- En cas de problèmes de santé ou de problèmes personnels graves qui surviendraient au cours de l'examen, vous pouvez vous désister. Le cas échéant, vous devez informer l'école sans délai et fournir un certificat écrit.

LE JOUR DE L'EXAMEN

- Vous devez produire votre passeport lors de l'enregistrement.
- Il vous sera demandé de signer la feuille de présence.
- Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début officiel de l'examen. Si vous arrivez en retard, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'examen le jour même ; vous devrez alors choisir une autre date proposée par l'école pour passer l'examen à votre charge.
- Au moment de l'enregistrement, il vous sera attribué un numéro d'enregistrement, qui vous servira d'identifiant tout au long de l'examen.

- Une fois dans la salle d'examen, vous serez accompagné(e) par l'examineur jusqu'à votre place. Vous placerez votre passeport et votre numéro d'enregistrement sur la table. Ces deux documents devront y rester pendant toute la durée de l'épreuve écrite.
- Dans la salle d'examen, votre téléphone portable doit rester éteint.
- Vous devez déposer votre sac, ainsi que vos livres, cahiers, appareils d'enregistrement, téléphone portable et autres appareils électroniques à un endroit à la fois visible de tous et hors de votre portée.
- Les deux épreuves (écrite et orale) se déroulent sur une seule journée.
- Les instructions pour l'épreuve écrite vous seront communiquées par l'enseignant, ainsi que dans la vidéo. L'épreuve écrite dure environ 110 minutes, entrecoupées d'une pause après les premières 60 minutes.
- La pause prévue au cours de l'épreuve écrite fait partie de l'examen. Votre téléphone portable doit rester éteint durant cette pause.
- Pendant l'épreuve écrite, vous ne serez pas autorisé(e) à quitter la salle ; il est donc conseillé d'aller aux WC avant cette épreuve ou pendant la pause.
- Vous ne pouvez entrer dans la salle d'examen que sur invitation d'un agent de l'école.
- Au cours de l'épreuve et après sa fin, vous remettrez tous les documents (les feuilles de réponses et les tests), ainsi que votre numéro d'enregistrement.
- En cas de réussite à l'épreuve écrite, on vous communiquera l'ordre dans lequel vous passerez l'épreuve orale. Priorité sera donnée aux candidats ayant des besoins spécifiques, aux femmes enceintes etc.
- Les agents de l'école vous indiqueront l'heure et le lieu de l'épreuve orale. Vous devrez vous présenter à l'épreuve orale à l'heure indiquée.
- À l'entrée de la salle où se déroulera l'épreuve orale, on vous demandera de présenter votre passeport puis on vous remettra votre numéro d'enregistrement.

APRÈS L'EXAMEN

- Le résultat de l'examen vous sera communiqué sur le site web ou directement par un agent de l'école dans les 9 jours suivant la date de l'examen.
- En cas de réussite à l'examen, vous obtiendrez le Certificat. Celui-ci vous sera remis par l'école ou envoyé dans les 30 jours suivant la date de l'examen, à l'adresse que vous aurez indiquée dans l'inscription.
- En cas d'échec, vous avez la possibilité de repasser l'examen à une date ultérieure. Toute nouvelle tentative est à votre charge.
- Vous pouvez passer l'examen 3 fois par an au plus.
- Nous vous rappelons que, conformément au Règlement des tests, les candidats ne sont pas autorisés à accéder personnellement aux dossiers d'examen. Vous ne pouvez consulter ni les tests, ni les feuilles de réponses !